

---

**CERTIFICAT D'HOMOLOGATION POUR LES PRODUITS CONFORMES À L'ANNEXE I B**

du règlement européen (CEE) n° 3821/ 85 du Conseil du 20 décembre 1985 concernant l'appareil de contrôle dans le domaine des transports par route, modifié notamment par le règlement (CE) n° 1360/2002 de la Commission du 13 juin 2002.

---

Nom de l'administration compétente : **Ministère de l'économie, des finances et de l'industrie - Direction générale des entreprises - Direction de l'action régionale, de la qualité et de la sécurité industrielle - Sous-direction de la sécurité industrielle et de la métrologie - Bureau de la métrologie .**

**Notification concernant :**

- l'homologation de :**
- le retrait de l'homologation de :
  - un modèle d'appareil de contrôle :
  - un composant d'appareil de contrôle : **une unité embarquée sur le véhicule**
  - une carte de conducteur
  - une carte d'atelier
  - une carte d'entreprise
  - une carte de contrôleur
- 

Homologation n° **e2** - 25 - extension 11

1. Marque de fabrique ou marque commerciale : **ACTIA**
2. Nom du modèle : **SMARTACH STD Light 1 version 921439 Indice D**
3. Nom du fabricant : **ACTIA**
4. Adresse du fabricant : **25, chemin de Pouvoirville - BP 4215 - F-31432 Toulouse Cedex 04**
5. Soumis pour homologation CE complémentaire
6. Laboratoire(s) : **Sous-direction de la sécurité industrielle et de la métrologie et Laboratoire national de métrologie et d'essais**
7. Date et nombre des essais : **le 5 juillet 2005 et selon la liste des essais référencés dans les certificats de fonctionnement et de sécurité**
8. Date de l'homologation : **31 mars 2005**
9. Date de retrait de l'homologation : **sans objet**
10. Modèle de composant d'appareil de contrôle avec lequel le composant est conçu pour être utilisé :
  - capteur de mouvement ACTIA type IS2000 SMARTACH LXRY, faisant l'objet des certificats d'homologation n° **e2** - 26 du 31 mars 2005 et n° **e2** - 26 extension 1 du 28 juin 2005,
  - capteur de mouvement ACTIA type SMARTACH SRES, faisant l'objet du certificat d'homologation n° **e2** - 28 du 28 juin 2005,

- capteur de mouvement SIEMENS VDO type KITAS 2171, faisant l'objet des certificats d'homologation [e1] - 175 du 11 octobre 2004 et [e1] - 175 extension 1 du 14 juin 2005.

11. Lieu : **Paris**

12. Date : **8 juillet 2005**

13. Documents descriptifs annexés : sans objet

14. Remarques :

a) Liste des certificats pris en compte :

- certificat de fonctionnement n° 05.00.271.025.1 du 8 juillet 2005 ;
- certificat de sécurité n° 2005/14 du 24 juin 2005 délivré par la Direction centrale de la sécurité des systèmes d'information ;
- certificat d'interopérabilité n° JRC/009a/DTC du 4 juillet 2005 délivré par le laboratoire Joint Research Centre.

b) Le présent certificat constitue une extension des certificats d'homologation [e2] - 25 et [e2] - 25 extension 1 du 31 mars 2005, ainsi que [e2] - 25 extension 4 du 18 mai 2005 et [e2] - 25 extension 7 du 28 juin 2005.

c) Plans, schémas, notices et logiciels déposés à la Sous-direction de la sécurité industrielle et de la métrologie - bureau de la métrologie, sous la référence DA 00-A029-4, au Laboratoire national de métrologie et d'essais et chez le fabricant.

Le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie,  
Pour le ministre et par délégation :  
Par empêchement du directeur de l'action régionale,  
de la qualité et de la sécurité industrielle :  
L'ingénieur général des mines,

J. LELOUP